



REGLEMENT

2^{ème} édition

"LACHER DE PEINTRE" Autour du Lac

LE DIMANCHE 1 JUILLET 2018 DE 10H00
A 17H00

1. Ce concours est organisé par Comité des Fêtes de Laffrey dont le siège social est situé à la mairie, 38220 LAFFREY.
2. Ce concours est ouvert peintres amateurs et professionnel âgés de plus de 16 ans. La date limite pour les inscriptions est le 30 juin 2018 au soir.
3. Tous les supports et disciplines sont admis (huile, aquarelle, acrylique, craie, ...etc...). Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs. Pour participer les artistes devront se présenter à partir de 9h00 jusqu'à 10h00 devant la salle polyvalente de LAFFREY sur le site de l'ancien camping.
4. Les supports seront validés par apposition d'un tampon. Un à cinq supports maximum pourront être tamponnés mais une seule oeuvre sera retenue pour concourir. Les oeuvres seront déposées jusqu'à 17h00 au même endroit.
5. Il sera demandé lors de l'inscription une participation de 5€ pour concourir. Un café vous sera offert pour toute inscription.
6. Le thème : "**Autour du Lac**", il s'agit de peindre sur place, en plein air ou dans les lieux publics. Le concours débutera à partir de 10h00 jusqu'à 17h00.
7. Les oeuvres ne comportant pas le code d'identification officiel seront refusées. Seules seront admises les oeuvres sans cadre ni signature, et munies d'un système d'attache portant la date, le cachet de validation et le numéro individuel attribués par Comité des Fêtes.
8. Les oeuvres présentées après l'heure limite soit 17h00, ne seront pas prises en compte pour le concours. Elles pourront être exposées « hors concours » ou retirées. Il en est de même pour les oeuvres ne respectant pas le thème imposé. Les oeuvres à caractère provocateur ou non conformes à l'esprit du concours seront refusées.
9. Le jury se réunira le dimanche 1 juillet à 17h30 et désignera les lauréats. Le jury est composé d'amateurs, de membre du conseil municipal et de membres de l'association désignés par elle.
10. Les prix seront attribués par le jury. Remise des prix : elle aura lieu le dimanche 1 juillet à 18h00, devant salle polyvalente de LAFFREY. Les prix ne seront donnés qu'aux peintres

présents ou leurs représentants lors de la remise des prix.

11. Les oeuvres des artistes primées et non primées devront être récupérées sur place le jour même par leurs propriétaires.
12. Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident survenu à leurs oeuvres et acceptent le présent règlement.
13. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure. Ils ne sauraient être tenus pour responsables dans le cas d'une décision d'annulation du concours, de son report ou de son déplacement que ce soit pour des raisons de sécurité ou tout autre cas (annulation en cas de mauvais temps par exemple). La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée de ce fait. Le montant de la participation serait alors remboursé sans que les participants puissent prétendre à quelque indemnité que ce soit.
14. Les organisateurs, des photographes de presse accrédités pourront photographier et diffuser des images des artistes et de leurs oeuvres. Les artistes acceptent que leur image, leur nom, leurs oeuvres soient publiés pour informer ou faire la publicité du présent concours et des concours ultérieurs sur les supports choisis par les organisateurs.



BULLETIN D'INSCRIPTION

2^{ème} édition "LACHER DE PEINTRE" Autour du Lac

LE DIMANCHE 1 JUILLET 2018 DE 10H00 A 17H00

A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2018 AU :

COMITE DES FETES DE LAFFREY
EN MAIRIE
38220 LAFFREY

CONTACT : MARIE-HELENE VEYRON – 06.81.89.45.31

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Tél. : Email :

Règlement 5€ par personne :

- Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Laffrey
 Espèce

J'accepte le Règlement dont j'ai pris connaissance
Ecrire la mention "Lu et approuvé" avec date et signature